

Congrès des Malgré-Nous et Refractaires à Nilvange

le 16 mai 1982

Je tiens tout d'abord à remercier bien vivement votre comité départemental et spécialement votre sympathique Président pour la gentille invitation à votre <sup>31<sup>ème</sup></sup> Congrès ici à Nilvange. C'est avec grand plaisir que mes camarades Metti Scholer, Jean Pierre Bolmer, Emile Olsem et moi-même y participent. Inutile de rappeler la solidarité et la camaraderie, crée pendant les années les plus tragiques de nos générations, entre enrôlés de force français et incorporés de force luxembourgeois et lesquelles se sont maintenues jusqu'à nos jours. Aussi je vous apporte le salut amical des victimes du nazisme luxembourgeois, enrôlées de force et vous assure notre soutien et notre collaboration dans la défense de nos intérêts communs et dans la lutte pour notre juste cause.

Malheureusement nous n'avons toujours pas encore atteint le but final, c'est-à-dire qu'enfin justice soit rendue aux incorporés de force sur tous les plans. Certes des succès et améliorations sur différents plans ont été obtenues. Nous ne voulons nullement les nier. Au contraire nous les notons avec fierté et satisfaction. Ainsi au Luxembourg l'année 1981 nous a apporté pleine satisfaction en ce qui concerne nos <sup>2</sup> grands problèmes sur le plan national. La discrimination inscrite dans la loi sur les dommages de guerre de 1950 à l'adresse des jeunes luxembourgeois enrôlés de force a été clairement supprimée par la loi du 12 juin 1981. Cette loi de l'an dernier a corrigé une fois pour toute cette erreur et les enrôlés de force sont reconnus, comme des victimes de leur attitude patriotique, et ont été mis à pied égal avec toutes les autres victimes patriotiques. Non seulement du point de vue moral cette loi nous a donné satisfaction mais elle a également redressé la différence entre dédommagement pour perte de revenu aux incorporés de force et les autres victimes patriotiques. Donc aussi du point de vue financier plus de discrimination ou différences de dédommagement.

Le 14 juillet 1981 une seconde loi apporta également les rectifications ~~ex~~ exigées par notre Fédération à la loi du 26 mars 74 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. Je pense qu'il n'est pas opportun de vous donner ici tous les détails sur ces lois, car ces explications pour être comprises seraient beaucoup trop longues vu que les législations de nos 2 pays diffèrent trop l'une de l'autre dans cette matière. En résumé je peux toute fois dire que pratiquement chaque enrôlé de force luxembourgeois peut prendre sa retraite anticipée avec sa rente pleine, c'est-à-dire comme s'il avait travaillé jusqu'à 65 ans. En conclusion je ~~veux~~ <sup>dois</sup> affirmer que nos efforts pendant de longues années et notre décision de ne pas capituler devant la dernière conséquence, et de présenter nos propres listes pour les élections parlementaires en 1979

avec le résultat connu, ont été couronnés de succès.

Sur le plan national luxembourgeois donc, nos grands problèmes sont résolus. Mais sur le plan international ou plus précis les pourparlers avec les successeurs du 3ième Reich n'ont pas encore abouti à quelque solution. La reconnaissance de notre déportation comme crime de guerre et comme crime contre le droit des gens, <sup>avec toutes les</sup> conséquences qui en découlent, n'ont toujours pas eu lieu du côté de la RFA. Je dois même préciser que les négociations entre la France et l'Allemagne semblent beaucoup plus avancées que celles entre les dirigeants luxembourgeois et Bonn. Aussi nos yeux sont dirigés sur les pourparlers franco-allemands et nous attendons avec impatience les résultats. C'est avec intérêt que nous avons écouté les explications lors de ce congrès. Je ne pense pas que je dois encore entrer dans des détails à ce sujet, mais nous Luxembourgeois sommes d'avis qu'il faut continuer la lutte, telle qu'elle a été ~~am~~ menée par des Bourgeois, des Hundertpfund, pour ne citer que 2 noms comme exemple. Nous n'avons pas le droit d'abandonner ou de résilier. Nos camarades morts pour la patrie, ceux qui sont morts prématurément, leurs enfants et veuves comptent sur nous, les survivants. Nous avons à défendre l'honneur de nos pays, pour lesquels nous avons souffert et encaissé d'innombrables sacrifices.

Vive le Luxembourg,

Vive la France.

Assemblée Gén. I.F.D.E.I.F. Haut-Rhin à  
Pulversheim le 15.3.81

départemental

également

Je tiens ~~tout~~ d'abord à remercier bien vivement votre comité pour l'invitation à cette assemblée générale et c'est avec grand plaisir que mes camarades Jacob, Bolmer, <sup>et moi-même</sup> et moi-même y participent.

Inutile de rappeler la solidarité et la camaraderie, créé pendant les années les plus tragiques de nos générations entre enrôlés de force français et enrôlés de force luxembourgeois et lesquels se sont maintenus jusqu'à nos jours. Aussi je vous apporte le salut amical des victimes du nazisme luxembourgeois enrôlés de force et vous assure notre soutien et notre collaboration dans la défense de nos intérêts communs.

Malheureusement nous n'avons pas encore atteint le but final, c'est-à-dire qu'enfin justice soit rendue aux incorporés de force. Sans vouloir nier ou ne pas reconnaître les améliorations portées sur les différents plans à notre génération et la suppression de différentes discriminations, il reste encore toujours en suspens la reconnaissance de notre déportation comme crime de guerre par les successeurs du 3ième Reich. Il ne m'appartient pas d'entrer ici en détail de cette question et nous <sup>avec les camarades qui en défont</sup> les apprendrons de bouches plus versées, mais je ne peux que vous confirmer que du côté luxembourgeois <sup>seulement</sup> des résultats sont encore moins tangibles que du côté français. D'après les entretiens que j'ai eu ces derniers <sup>jours</sup> avec les responsables de notre pays, leurs yeux et oreilles sont dirigés sur les pourparlers français-allemand, respectivement on attend le ou les accords <sup>et leur genre</sup>.

En conclusions, nous Luxembourgeois sommes d'avis qu'il faut ~~considérer~~ <sup>continuer</sup> la lutte, telle qu'elle a été menée par des Bourgeois, des Hundertpfund, pour ne citer que ces 2 comme exemple. Nous n'avons pas le droit d'abandonner ou de résilier. Nos camarades morts pour la Patrie, ceux qui sont morts prématurément, leurs enfants et veuves comptent sur nous les survivants. <sup>Nous avons</sup> à défendre l'honneur de nos pays, pour lesquels nous avons souffert et encaissé d'innombrables sacrifices.

Vive le Luxly  
Vive la France

⊕ ~~le~~ <sup>comme</sup> crime du droit des gens